



CHARTRE DÉONTOLOGIQUE

PRÉSENTATION

L'IRIS, association loi 1901 créée en 1991 reconnue d'utilité publique, est un *think tank* français travaillant sur les thématiques géopolitiques et stratégiques.

L'Institut couvre un spectre très large de questions géostratégiques, opérant pour le compte d'organismes publics (ministères, institutions européennes, Parlement, organisations internationales) et d'entreprises privées qui lui commandent études, notes et formations. Ses chercheurs participent à de multiples conférences en France et à travers le monde. Parallèlement, son activité médiatique, son dynamisme sur internet et sur les réseaux sociaux, ainsi que les nombreuses manifestations que l'IRIS organise, lui permettent de participer pleinement aux débats sur les questions internationales et stratégiques, tout en répondant aux besoins d'analyse et de décryptage du grand public.

MISSIONS

L'origine de la création de l'IRIS relève de la volonté de satisfaire trois objectifs principaux :

- Produire des idées et contribuer à la recherche et au débat sur les questions internationales et stratégiques.
- Créer un lieu de dialogue et de réflexion entre tous ceux qui composent la communauté stratégique, spécialistes venus d'horizons professionnels et philosophiques différents, qu'il s'agisse de responsables politiques, hauts fonctionnaires civils et militaires, industriels, experts, universitaires, etc.
- Rendre accessible au plus grand nombre les questionnements géopolitiques, par une démarche pédagogique et didactique.

VALEURS

Les décisions de l'IRIS, ses comportements et ses actions sont guidés par les valeurs suivantes :

➤ **Indépendance**

L'IRIS exerce ses activités en toute indépendance et ne reçoit d'instruction ou recommandation de quiconque qu'il s'agisse d'institutions publiques ou privées. Cette indépendance lui confère sa légitimité. L'IRIS a prouvé depuis sa création qu'il respectait ce principe et en assume les conséquences.

Cette indépendance et cette liberté reconnues renforcent la crédibilité de l'Institut et suscitent un mouvement de respect et d'empathie à son égard.

➤ ***Diversité et rigueur intellectuelle***

L'IRIS n'a pas de position officielle. Chaque chercheur est libre d'exprimer son point de vue comme il l'entend, en toute liberté, sous réserve du respect de la loi française, des principes scientifiques et de la rigueur intellectuelle propre à sa fonction. La liberté d'opinion doit se fonder sur des raisonnements argumentés ; elle ne doit pas déformer les faits, et doit être animée par l'esprit critique, l'équité, l'exactitude et l'intégrité.

➤ ***Transparence***

L'IRIS obéit au principe de transparence. L'Institut publie ses rapports d'activités annuellement, consultables sur son site internet, accompagnés d'une annexe financière (produits d'exploitation et bilan de l'association). L'IRIS communique par ailleurs chaque année l'intégralité de ses comptes auprès du Journal officiel ; ils y sont consultables sur demande. L'Institut est également enregistré auprès du registre de la transparence de l'Union européenne.

L'IRIS peut passer des partenariats pour organiser des événements mais doit s'assurer de la pluralité des opinions exprimées.

➤ ***Pédagogie et dialogue***

L'IRIS considère que la géopolitique est l'affaire de tous et cherche donc à faire preuve de pédagogie et de sens du dialogue à travers les publications que l'Institut met gratuitement en ligne sur son site internet et ses réseaux sociaux, ainsi que par les manifestations grand public qu'il organise où un temps accordé au débat est systématique. Les formations dispensées par l'IRIS ou via son école IRIS Sup' répondent aux mêmes principes.

GOVERNANCE

L'IRIS est administré par un Conseil qui réunit des dirigeants politiques et économiques, des hauts fonctionnaires et des intellectuels issus d'horizons variés et de diversité d'opinion. De par leur expérience professionnelle dans les domaines liés à l'international, leur intérêt pour la prospective et leur sympathie pour les activités menées par l'IRIS depuis ses débuts, ses membres constituent une ressource indispensable de réflexion sur les grandes orientations que l'Institut doit se fixer à moyen et long termes. Le Conseil joue également un rôle pivot dans la vie juridique de l'Institut, tel que défini par les statuts.

En tant qu'association loi 1901, toute personne civile ou morale souhaitant prendre part à la vie de l'IRIS peut y adhérer. Les adhérents valident en assemblée générale les propositions de résolution du Conseil d'administration.

IRIS

2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS – France

Tél. : 33 (0)1 53 27 60 60 - Fax : 33 (0)1 53 27 60 70 - contact@iris-france.org

www.iris-france.org